



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 AVRIL 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Quentin TILLARD

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Florence LECOCQ, Maria PENHARD, Claire SCHAAF, Delphine TOMAS, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Maria RAT, Jean-Philippe PROST

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Lydie MILAD à Jean-Pierre SERRUS, Hugo LEGENDRE à David MANDINE, Patrick URAS à Aurélie GROSSO, Waren BOUKHECHAM à Florence LENOBLE, Robert MARTI à Valérie BONNET

Conseillers Municipaux absents :

Délibération N° 26/61 –

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au comité de direction de l'Office de Tourisme.

Il est proposé de maintenir la composition du précédent mandat, à savoir 16 membres répartis comme suit :

- 9 désignés par le conseil municipal
- 7 personnalités qualifiées

Les statuts de l'établissement prévoient qu'un seul des neuf membres du conseil municipal délégué soit issu de l'opposition. Compte tenu de la présence de deux listes d'opposition depuis le renouvellement, il est proposé de constituer une liste unique où chacune des deux listes d'opposition dispose d'un représentant.

Aucune disposition légale ou réglementaire n'imposant de procéder à ces désignations par scrutin secret, il est proposé de procéder par vote à main levée.

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles R133-3 à R133-18,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-7,
Vu les statuts de l'office du tourisme, et notamment ses articles 4 à 7,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, à l'unanimité, de renoncer à procéder au scrutin secret et de désigner les membres du Comité de Direction par vote à main levée.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2026


Application agréée E-legalite.com

DESIGNE les membres du Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme :

- Elus municipaux : Nathalie JEAN, Claire SCHAAF, Alix DIOP, Alain VERON, Jean-Pierre SERRUS, Patrick URAS, Laure WALLET, Valérie BONNET, Maria RAT
- Personnalités qualifiées : Bernard CHARTIER, Sandrine BOREL, Emeric CORBON, Claudette MEYNAUD, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Camille DELHOMME

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

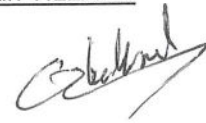
Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD



Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le... 5/05/26

Et de la publication sur le site internet le... 5/05/26

ou notification le... 5/05/26

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2026

Application agréée E-legalite.com